

**Conditions et règlement du jeu-concours**  
**« La mascotte Terre de Jeux 2024 CABA »**  
**Organisé par le Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac**  
**Du 1<sup>er</sup> au 29 mai 2023**  
**TERRE DE JEUX 2024**

**ARTICLE 1 - OBJET**

Ce jeu-concours se déroulera, du 1<sup>er</sup> au 29 mai 2023. Il s'agit d'un concours de d'arts ouvert au public, où il faut créer « la mascotte Terre de Jeux 2024 CABA ».

A quoi ressemble la mascotte de notre territoire ?

**ARTICLE 2 – PARTICIPANTS**

Réservé aux enfants de 5 ans à 16 ans.

**ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS**

Les inscriptions au concours sont gratuites.

La participation au jeu suppose l'acceptation du règlement.

Les œuvres doivent être déposées à l'accueil du Centre Aquatique pour le lundi 29 mai, à 12 h au plus tard.

Le nom, prénom et l'âge de l'enfant doivent apparaître.

De plus, les participants devront remplir une fiche mentionnant leurs coordonnées à l'accueil lors du dépôt de leur illustration.

Ce jeu s'adresse aux individuels, répertoriés en trois tranches d'âges :

- Moins de 8 ans
- 8 à 12 ans
- 12 à 16 ans

Les groupes peuvent aussi participer, toutes tranches d'âges confondues (scolaires, établissements adaptés, centres de loisirs ...).

Il ne sera accepté qu'une œuvre d'art par enfant et par groupe.

#### **ARTICLE 4 – THÈME - FORMATS**

Thème : « la mascotte Terre de Jeux 2024 CABA »

Les participants devront le respecter sous peine de disqualification.

#### **Formats :**

Aucun format n'est à respecter.

Techniques utilisées : toutes les techniques plastiques sont acceptées.

#### **ARTICLE 5 – DÉROULEMENT**

Toutes les œuvres seront disposées dans le hall d'accueil du Centre Aquatique dans le but de valoriser le travail des participants auprès du public.

Les enfants qui le souhaitent pourront récupérer leurs œuvres sur place à la fin de l'exposition (11 juin 2023).

Les prix seront remis le vendredi 9 juin 2023 à 18 h, au Centre Aquatique.

#### **ARTICLE 6 – JURY**

Le jury sera composé comme suit :

- Agents du Centre Aquatique
- Usagers
- Le responsable des grands équipements sportifs.

Pour les individuels, trois prix seront décernés, dans chaque tranche d'âges :

- un premier prix,
- un deuxième prix,
- un troisième prix.

Pour les groupes, les trois plus belles œuvres seront également récompensées.

Les gagnants seront prévenus par téléphone, afin de s'assurer de leur présence lors de la remise des prix.

Les participants concèdent à la CABA le droit d'utiliser gratuitement leurs œuvres dans le cadre de l'illustration de documents édités par ses Services (édition papier et/ou numérique). La CABA s'engage à informer les auteurs de l'utilisation de leurs œuvres.